

Oui, il faut signer la demande de référendum sur la privatisation d'ADP

écrit par Christine Tasin | 16 juin 2019



L'illustration ci-dessus, tirée de l'article de Marcus Graven ci-dessous, est explicite. Oui, Macron est un bébé Soros ; oui, Macron est en train de faire disparaître tous nos acquis, tous nos bijoux de famille, toute notre indépendance énergétique et alimentaire.

Combattez Macron, signez pour un référendum sur la privatisation d'ADP

Dans la nuit du 12 au 13 juin, le régime a été obligé d'ouvrir le site internet recueillant les signatures des citoyens s'opposant à la privatisation des Aéroports de Paris (ADP) et demandant pour cela un référendum d'initiative partagée (Rip).

Le site sous contrôle du ministère de l'Intérieur n'était pas dans les premières heures d'un accès facile :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Les navigateurs annonçaient qu'ils ne parvenaient pas à ouvrir la page.

Il fallait insister.

L'inscription est plutôt longue et décourageante.

Sur la première page, cochez la case à droite.

La deuxième page est pénible à remplir : refus de validation à répétition, surprise de voir les numéros Insee et non les codes postaux des communes où l'on vote et celle où l'on est né, blocage sur la page 3 qu'il faut remplir et remplir encore, captcha long comme un jour sans pain dans lequel quelques pièges ont été glissés « n » ou « h », « l » ou « I »...

La Startup Nation dans ses œuvres. C'est-à-dire un bidule révolté par la démocratie. Il faut donc gêner le citoyen, dresser des barrières, le décourager, le repousser dans le marais numérique.

En bas de la page 2, « La liste des soutiens apportés à une proposition de loi peut être consultée par toute personne ».

Il s'agit d'une loi socialo de 2013. La liste des signataires est visible en ligne. Cela va certainement retenir quelques-uns d'entre nous de signer car dans cette parodie de démocratie dans laquelle nous oblige à vivre le régime, nous pensons qu'un usage douteux pourrait être fait de notre nom.

On imagine sans violent effort cérébral que des patrons iront voir si les noms de leurs employés y figurent, que des chefs de service administratif tellement macron-compatibles chercheront le patronyme des fonctionnaires sous leurs ordres pour savoir dans quel camp ces derniers se situent.

Nous sommes devant un fichage politique.

Ceux qui pensent qu'ils peuvent y échapper par un vote papier en mairie se trompent. Leur nom apparaîtra aussi sur le fichier de soutien au Rip (Requiescat in pace ?)

Signer, c'est clairement combattre Macron et ses petits

marquis.

Vous avez neuf mois pour le faire. Le temps d'une belle gestation anti-Cron.

N'ayez pas peur, surmontez les obstacles, signez.

Marcus Graven

<https://ripostelaique.com/combattez-macron-signez-pour-un-referendum-sur-la-privatisation-dadp.html>

Oui, il faut signer, et cela bien que les noms des signataires soient visibles (incessamment sous peu) sur Internet.

Marianne, dans l'article ci-dessous, parle de fichage. Le mot est excessif. Le nom des signataires apparaîtra sur le site de signatures. Certes, tout le monde pourra savoir que vous avez signé, et alors ??? C'est un acte légal, citoyen, qui dit juste que vous ne voulez pas que les Aéroports de Paris tombent dans l'escarcelle de multinationales se souciant plus de rentabilité que de service public et de sécurité. Il n'y a pas de quoi en rougir !

Et il ne s'agit pas d'une pétition d'organismes douteux qui utilisent ou revendent vos données. Il s'agit d'un referendum officiel !

Voir aussi notre article sur les enjeux politiques, très importants, de ce referendum :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/06/16/referendum-sur-adp-le-gouvernement-redoute-de-voir-ressurgir-la-france-du-non-de-1992-et-de-2015/>

RIP l'anonymat : les signataires du référendum ADP seront fichés sur Internet

Les signataires de la pétition pour un référendum contre la privatisation d'ADP seront fichés publiquement par le ministère de l'Intérieur. Ce registre, prévu par une loi de 2013, inquiète aujourd'hui l'opposition, qui espère que les citoyens qui veulent voter ne seront pas refroidis par la publication de leur nom.

Le vote est secret, mais pas la signature d'une pétition. S'ils l'ignorent encore, les citoyens qui soutiennent la proposition de loi référendaire pour empêcher la privatisation du groupe Aéroports de Paris (ADP) l'apprendront bientôt. Dans cinq jours, exactement. C'est en effet le délai retenu par le ministère de l'Intérieur pour mettre en ligne... le nom de tout signataire du projet. A partir de mardi prochain, donc, tout un chacun pourra consulter le nom des soutiens de la procédure de référendum d'initiative partagée (RIP), soumise aux citoyens à partir de ce jeudi 13 juin pour neuf mois. Au risque potentiel de se voir ficher politiquement.

Pour la première fois sous la cinquième République, un dispositif organisé par l'Etat prévoit en effet de rendre public un choix d'ordre politique effectué par de simples citoyens. La mention figure en bas du formulaire de soutien proposé par le site gouvernemental www.referendum.interieur.gouv.fr : "La liste des soutiens apportés à une proposition de loi peut être consultée par toute personne". Ce que cette phrase ne précise pas, c'est que cette liste sera consultable en ligne. Que vous soyez fonctionnaire, salarié d'une multinationale, d'une PME, au chômage ou retraité, pas de jaloux : tout signataire du référendum d'initiative partagée (RIP) aura son nom dans le registre prévu à cet effet sur le site du ministère de l'Intérieur.

UNE DISPOSITION SOCIALISTE

Il ne s'agit pas là d'une initiative du pouvoir macroniste : cette publicité des signatures est prévue par une loi organique de 2013 votée... par la majorité socialiste de l'époque. Jean-Pierre Sueur, sénateur PS et rapporteur du texte, était très favorable à cette option : "S'agissant d'une pétition et non d'un vote, le soutien à une proposition de loi référendaire n'est pas soumis au principe de confidentialité du scrutin (...). (La publicité des noms) apparaît d'ailleurs comme une garantie non seulement de transparence mais également d'authenticité de la procédure", plaidait-il.

"On pourrait craindre une forme d'auto-censure de la part des fonctionnaires"

Reste que cette transparence pourrait inquiéter un certain nombre de citoyens, qui ne souhaitent par exemple pas que leur employeur – au hasard – ait accès à leur préférence politique sur ce sujet. Et ce, même si un fichage formel constituerait un délit réprimé par le code pénal. Cette difficulté a d'ailleurs été largement repérée par les députés à l'origine de la proposition de référendum, réunis ce jeudi à Beauvau en présence du ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner.

"Il faut regretter cette publicité, c'est un problème qui n'avait pas été identifié en 2013, analyse le député LR François Cornut-Gentille. On pourrait craindre une forme d'auto-censure de la part des fonctionnaires, même s'il faut espérer que les gens passeront outre". Stéphane Peu, député communiste, partage sur ce sujet totalement les vues de son collègue : "On essuie les plâtres. Il faudra corriger la loi sur ce point, qui peut décourager". Jean-Michel Clément, député Liberté et Territoires (centristes), défend quant à lui une modification de la procédure afin de "permettre à un signataire de demander à rester anonyme".

PAS D'EXCEPTION POSSIBLE

Pour l'heure, aucune dérogation n'est possible, comme nous

l'ont confirmé le ministère de l'Intérieur et le Conseil constitutionnel. Et pas la peine d'essayer d'y échapper par un vote papier : le fichier des signataires, qui sera ouvert mardi 18 juin à 00h01, comprendra non seulement les soutiens du RIP inscrits en ligne mais aussi les citoyens qui se seront rendus dans leur mairie pour participer à la pétition.

La loi prévoit que ce fichier sera détruit après la décision du Conseil constitutionnel, conformément aux préconisations de la Cnil. Beauvau assure que les données disponibles sur son site sont par ailleurs impossibles à aspirer. "Nos ingénieurs ont été sensibilisés au sujet et ont travaillé très fort", nous fait savoir un haut fonctionnaire. Espérons qu'ils ont travaillé plus "fort" que ceux qui ont conçu le site de la pétition, victime de bugs ce jeudi...

<https://www.marianne.net/economie/rip-l-anonymat-les-signataires-du-referendum-adp-seront-fiches-sur-internet>